



**DELEGATION REGIONALE RHÔNE-ALPES DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**  
**Maison des Associations 67 Rue St François de Sales KO8 73 000 CHAMBERY**  
**06 63 09 79 81 [LDHrhonealpes@gmail.com](mailto:LDHrhonealpes@gmail.com)**

### **URGENCE POUR LES ROMS : APPEL AUX ELUS**

La Délégation régionale Rhône Alpes de la LDH s'indigne du sort réservé aux populations fragilisées et en particulier aux Roms. Elle invite les élus et les pouvoirs publics à la mise en œuvre des droits fondamentaux. Elle rappelle que les Roms, constituent la plus forte minorité européenne et la plus discriminée, souvent réduite en esclavage au cours des derniers siècles, victime de crime contre l'humanité sous le nazisme et le régime de Vichy. Les Roms demeurent largement l'objet de pratiques de stigmatisation et de fragilisation en Europe comme dans notre pays. Malgré le changement de gouvernement, les réformes tardent à se mettre en place et nombreuses encore sont les victimes des lois indignes mises en place dans notre pays. A St Etienne, à Lyon, à Annemasse, à Grenoble des familles sont mises à la rue, expulsées de leurs abris, voient leurs caravanes détruites ou saisies et leurs objets personnels saccagés et se retrouvent abandonnées.

Le délaissement dans lequel sont laissées ces familles est inacceptable, non conforme à la dignité de la personne humaine, contraire aux lois et sans justice aucune. Nous rappelons aux élus et aux pouvoirs publics les termes de l'article L.345-2 et suivants du Code de l'action sociale et des familles « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale. Ainsi, toute personne à la rue et quelle que soit son origine et sa régularité de séjour en France est potentiellement en situation de détresse et doit pouvoir bénéficier si elle le souhaite d'une prise en charge inconditionnelle et immédiate dans une structure d'urgence.

Un toit, c'est un droit fondamental pour tous, ceux d'ici, comme ceux venus d'ailleurs et quelle que soit la saison. Nous demandons donc aux élus locaux et représentants de l'État de faire en sorte que les moyens soient mobilisés pour permettre l'accès aux droits et l'accueil décent des populations précaires, et en particulier des Roms, dans des conditions sanitaires et matérielles correctes, conformes aux principes qui devraient être ceux de la République, en particulier concernant les droits constitutionnels au logement et à une vie familiale digne.

Nous exigeons l'arrêt des harcèlements et des violences contre les Rom, l'arrêt de la destruction des lieux de vie des Roms migrants, l'arrêt des distributions collectives de mesures d'éloignement et des placements en centres de rétention ainsi que l'abrogation du dispositif de fichage biométrique des bénéficiaires de l'aide au retour humanitaire

En outre, il faut d'urgence que la France impose à l'Europe de mettre fin au statut d'exception imposé de manière humiliante à la Roumanie et la Bulgarie. Les Roms souhaitent travailler pour assumer la charge de leur famille. Venus majoritairement de Roumanie et de Bulgarie, ils sont citoyens européens, mais la France sous son précédent gouvernement, a habilement exigé que ces deux pays soient maintenus dans un statut transitoire jusqu'en 2014, privant ainsi tous les citoyens roumains et bulgares du droit au travail et à la formation. Nous exigeons pour tous les Roumains et tous les Bulgares ce qui existe déjà pour tous les autres citoyens des États membres de l'UE.

A cet égard une proposition de résolution présentée au Sénat le 12 juin 2012 mérite notre soutien et celui de tous les parlementaires soucieux de l'égalité des droits entre tous les citoyens des Etats membres de l'Union Européenne.

Enfin, nous constatons que la culture Rom a franchi les siècles mais demeure mal connue du grand public. Nous demandons aujourd'hui, un effort particulier de la France pour faire connaître le peuple Rom dans sa diversité historique, sociale et culturelle et pour s'inscrire ainsi résolument dans la décennie pour les Roms.

La Délégation Régionale Rhône-Alpes de la LDH s'adresse aux pouvoirs publics , aux élu-e-s et particulièrement aux parlementaires de Rhône-Alpes pour qu'ils prennent ces engagements.

A Chambéry le 9 juillet 2012

Pour le Comité Regional Rhône Alpes de la Ligue des Droits de l'Homme

Le Délégué Régional Rhône-Alpes

Jean-Marie DELMAS